

AFFAIRE N° 52

AMENAGEMENT DU DEBOUCHE DE LA RUE DU VERGER SUR LE C.D. 43

RECTIFICATION DE LA COURBURE PAR REcul DES CLOTURES

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Rue du Verger, voie de liaison principale inter-quartiers entre les Camélias, Montgaillard et Saint-François, présente à son débouché avec le Boulevard de Saint-François des normes de sécurité insuffisantes sur le plan de son tracé routier.

Compte tenu des risques de danger, la Municipalité envisage de faire procéder à la rectification de la courbure de cette portion de route par recul des clôtures.

Le montant de l'opération s'élève à 850 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 905 - article 233-133.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- \* à acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les terrains nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- \* à lancer l'appel d'offres correspondant ;
- \* à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale prévue au marché, jusqu'à concurrence des crédits inscrits au B.P. pour cette opération ;
- \* en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- \* à solliciter toutes subventions éventuelles.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, FINANCES, et TRANSPORT ET CIRCULATION émettent un avis favorable.

---

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*